

commis chez M. Leplat-Demouy, a été condamné à deux ans de prison et cinq ans de surveillance de la haute police.

Au marché aux grains de Lille d'hier, il y a eu une hausse moyenne de 26 c. à l'hectolitre.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

## FAITS DIVERS

On lit dans la *Franche Comté* :

Nous venons d'apprendre que des troubles survenant au lieu dans l'arrondissement de Montbéliard et que les ouvriers du chemin de fer dont les travaux auraient été suspendus, se seraient portés à des excès envers les établissements de MM. Japy. Les ouvriers de MM. Japy ont pris énergiquement fait et cause pour leurs patrons.

— On lit dans un journal :

On a déjà commencé à reconstruire le théâtre de la Reine, à Londres, détruit de fond en comble par un incendie. Tous les efforts vont tendre à faire de cette nouvelle salle une des plus belles de l'Europe. Le devis se monte à 250,000 livres sterling (6 millions 250,000 fr.). Les travaux seront menés, dit-on, avec activité, et si rien ne vient y mettre obstacle, le nouveau théâtre pourra être inauguré vers la fin de mars 1869.

6 millions pour un théâtre, et l'Irlande meurt de faim !

— Nous lisons dans la *Gazette des Etrangers* :

Vendredi matin, à neuf heures, l'Empereur a reçu M. Tessié du Motay, qui lui a été présenté par M. le colonel Caron, du Musée d'artillerie.

Sa Majesté était allée de nouveau, la veille au soir, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, revoir les merveilleux effets d'éclairage par les systèmes Maréchal (de Metz) et Tessié du Motay.

Deux jours avant, l'Empereur et l'Impératrice avaient voulu que, dans leurs appartements, fut faite une expérience du nouveau gaz d'éclairage dont l'apparition remue tous les esprits. Les deux inventeurs, MM. Maréchal (de Metz) et Tessié du Motay, s'étaient, ainsi que la *Petite Presse* l'a raconté avec un grand détail dans son numéro du 16, empressés de démontrer les appareils qui fonctionnent chez MM. Hentsch, Lucher et Cie, pour les transporter aux Tuileries. Là, l'expérience a été on ne peut plus satisfaisante. A peine une seule lampe était-elle allumée qu'on a vu les peintures des hauts plafonds des Tuileries apparaître nettement avec toute la précision de leurs contours et la variété de leurs couleurs.

Vendredi matin, l'Empereur a dit en propres termes à M. Tessié du Motay dans l'audience qu'il avait manifesté le désir de lui accorder, qu'il lui faisait, au nom de la France, ses compliments les plus sincères sur la découverte à laquelle son nom allait à jamais demeurer attaché, et que, pour prouver l'intérêt qu'il porte et le mérite qu'il reconnaît à un progrès si signalé, il entendait que la cour des Tuileries fût au plus tôt éclairée à ses frais par le nouveau gaz.

Séance tenante, les mesures nécessaires ont été ordonnées.

Ce n'est pas tout : d'autre part, le préfet de la Seine aurait témoigné le désir que la moitié des candélabres qui bordent la façade de l'Hôtel-de-Ville fut aussi éclairée par le procédé Du Motay et Maréchal (de Metz) afin que l'on put juger de l'effet de cette clarté sur la façade du monument.

Il est aussi question d'essayer, dans plusieurs théâtres de la ville de Paris, qui ont été désignés à cet effet, l'application de cette clarté si pure et si douce, destinée à transformer la lumière de la rampe trop souvent désastreuse à la santé comme à la beauté des artistes.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge* : « Un médecin alsacien, qui s'occupe en même temps de recherches scientifiques, vient de prendre un brevet pour un système nouveau de voitures en commun, vulgairement nommées omnibus, qui marcheraient sans chevaux, à l'aide de l'air comprimé. L'inventeur a déjà construit un petit modèle pouvant traîner huit personnes et qu'il va expérimenter de Paris à Saint-Cloud dès que la disparition des neiges le permettra. »

Le nom de M. Grammont-Caderousse reparait dans les journaux. Le docteur Déclat réclame à la famille Paulze d'Ivoi la somme de 285,027 fr. 20 c. pour honoraires et argent prêté au feu duc. Les héritiers de Grammont-Caderousse, qu'une disposition de la loi a mis en possession de la fortune de leur parent, refusent au docteur Déclat la somme qu'il réclame. Quelques nouvelles réclamations et quels nouveaux scandales vont sortir de ce nouveau procès ? C'est ce que les plaidoiries nous apprendront.

On annonce la prochaine publication d'un nouveau travail de M. de Kératry, qui paraîtra sous ce titre : *les Fils de Machiavel au dix-neuvième siècle*. La première partie de ce travail contiendra la correspondance inédite de quatre souverains au sujet du Mexique ; la deuxième des documents inédits sur l'insurrection polonaise de 1863, parmi lesquels plusieurs lettres de Napoléon III. Cet ouvrage sera publié à Bruxelles.

Les amis de M. Haussart ont fêté son élection à Tours, dans un banquet. La *France centrale* annonce que plusieurs toasts ont été portés, celui-ci entre autres à l'adresse du *Journal d'Indre-et-Loire*, journal de la préfecture, le seul journal politique qui existe dans ce département :

« Nous ne nous séparons pas sans porter un chaleureux toast au rédacteur de notre unique journal, à M. Ladevèze qui, par ses bons articles outrecuidants, ses faussetés et sa prose indigeste, a contribué si heureusement à aplâtr son candidat et à faire triompher l'élection de son adversaire. »

Il n'est guère de départements ou de pareils toasts ne puissent être portés à ces feuilles dont le zèle maladroit est payé par les annonces judiciaires.

Le *Moniteur* a raconté, il y a quelques jours, l'histoire d'un coup d'Etat qui n'a point précisément tourné au gré de ses auteurs, et que M. Marchet apprécie comme il suit dans le *Courrier français* :

Ce petit épisode historique a eu pour théâtre la république de l'Equateur.

Le congrès aurait décrété d'accusation le chef du gouvernement, M. Carrière, et son premier ministre M. Bustamente ; le gouvernement crut en imposer au pouvoir législatif en faisant arrêter M. Geniez de la Torre, sénateur, un des chefs de l'opposition.

Puis il voulut faire évacuer la salle du congrès, par une sorte d'imitation du 18 brumaire.

Mais les choses tournèrent tout autrement. Les députés déclarèrent qu'ils ne céderont pas ; ils appellent le peuple des tribunes. le mêlent dans leurs rangs.

Intimidé devant cette résistance, l'officier commandant le détachement doit se retirer avec ses hommes. L'énergie n'abandonne pas les députés qui adressent l'ordre au commandant militaire de Quito de se mettre avec ses troupes à la disposition du congrès.

Le général Bustamente, mis en jugement, a été condamné à deux ans d'interdiction de tout emploi public, et on a obligé M. Carrière à donner sa démission.

Puissent tous les auteurs de coups d'Etat trouver ainsi une résistance énergique qui prévienne leurs attentats ! Voilà la morale qui ressort du récit du *Moniteur*.

— On lit dans l'*Italia* :

Les nouvelles qui nous arrivent de Tunis sont navrantes. Notre correspondant nous dit que, dans la journée du 7 courant, on a compté 220 personnes mortes de faim à Tunis seulement. Dans l'intérieur de la régence, les mères vendent leurs enfants de 5 à 6 ans pour la faible somme de quelques francs. Des capitaines maltais en ont acheté plusieurs pour les transporter à Malte, où on leur administre le baptême.

Les nouvelles financières sont pires que jamais : les traites que le kasnadar (premier ministre) avaient données en paiement des dettes des princes, après avoir été acceptées par le général Ellas-Mussali à Paris, sont retournées impayées ces jours-ci.

Il est temps que les gouvernements européens se préoccupent sérieusement de cet état de choses.

Un commencement d'incendie s'est manifesté samedi, vers dix heures du soir, dans les constructions du nouvel Opéra.

Un peu de feu laissé par négligence sur un échafaud s'est communiqué à un plancher situé à la hauteur d'un premier étage.

Prévenu par l'agent de service de la rue Auber, M. Bellangé, commissaire de police, accourut, après avoir fait prévenir le posé de la rue Blanche. On pénétra dans le bâtiment en faisant une brèche à la clôture en planches, et en peu de temps le feu fut éteint sans que l'on eût à déplorer de graves dégâts. Une voûte noircie par les flammes témoigne du développement qu'aurait pris l'incendie sans la promptitude avec laquelle les secours ont été apportés.

Les journaux de Vienne relatent la singulière découverte d'un vol commis en cette ville. Un individu se présente chez un fripier pour lui vendre un grand paquet de literie. Lorsque le marchand veut l'examiner, des cris perçants sortent du paquet. Il l'ouvre et y trouve un enfant de six mois qu'il reconnaît comme le bébé d'une voisine. Dès ce moment il ne pouvait y avoir de doute sur la provenance de la literie. Un voleur s'était introduit dans la chambre de la voisine, et, dans sa précipitation, avait enlevé avec les oreillers et les couvertures, sans s'en apercevoir, l'enfant qui dormait dans le lit.

Nous trouvons dans la livraison de janvier des *Annales de la Propagation de la Foi*, une lettre de Mgr Guillemin, préfet apostolique du Kouang-Long et de Kouang-Si (Chine), contenant d'intéressants détails sur le voyage de ce prélat à l'île de Sanjian où a été découvert le tombeau de St François-Xavier.

Voici quelques extraits de cette relation :

L'île entière a environ huit lieues de circuit et deux de large. A part quelques bouquets d'arbres qu'on aperçoit de loin en loin, les montagnes sont incultes comme celles de la Chine, et dans les vallées seulement, se trouvent les rizières qui nourrissent les habitants. Autrement, on y voyait quantité de tigres, la terreur et le fléau du pays ; mais St François-Xavier, dit-on, les fit disparaître. Une nuit qu'il s'était réuni en grand nombre autour des habitations, faisant retentir les montagnes de leurs rugissements, le Saint,

armé seulement de son bâton, alla au-devant d'eux et leur commanda, au nom de Dieu, de s'éloigner. A cette voix toute-puissante, ils prirent la fuite et disparurent complètement. Aujourd'hui, l'île n'a plus à s'inquiéter du voisinage de ces redoutables ennemis. En revanche, on y trouve de petits singes malins et inoffensifs, qui font l'agrément des bocages qu'ils habitent ; on y voit aussi d'énormes serpents qui se jettent avec voracité sur les animaux qu'ils rencontrent. Les serpens de leurs longs replis, les étouffent et les dévorent ; mais ils respectent généralement l'homme. Quelquefois, des baleines paraissent au loin sur la surface de la mer, et dernièrement l'une d'elle s'étant approchée du rivage, causa la plus grande frayeur aux habitants, dans l'appréhension qu'elle ne vint rompre et emporter les filets des pêcheurs, ce qui, pour ces derniers, eût été une grande perte. Aussi, les hommes de plusieurs villages s'étant réunis et étant montés sur leurs barques, ils allèrent au-devant de la baleine, frappèrent à coups redoublés, leur infernal tamtam, afin de l'effrayer ; le géant eut peur et disparut dans l'immensité des eaux. A cette occasion, nous apprimes à ces braves gens comment on procède à la pêche de la baleine, et combien la capture d'une seule peut rapporter du bénéfice ; mais ces renseignements ne firent pas grande impression sur eux ; ce qu'ils demandent, c'est de n'être point visité par ce terrible colosse et de n'avoir pas à se mesurer avec lui.

« Parcourant tout le pays au moyen de petits sentiers tracés çà et là, nous rencontrâmes une vingtaine de villages pauvres, mais agréablement situés au pied des montagnes et environnés d'une ceinture de grands arbres qui les mettent à l'abri des ardeurs du soleil. Les maisons sont en terre battue, recouvertes de tuiles que les habitants vont chercher sur le continent. La population est de 6 à 8,000 âmes. Dans toute l'île il ne se trouve pas une seule montre, et la première qu'on ait vue les habitants, est celle que je portais sur moi et que je dus leur faire voir à tous moments et dans tous les sens. A peine ai-je pu trouver une mauvaise case pour couper quelques bâtons que je voulais emporter. Là, point de fenêtres aux habitations, ni rien de ce qui ressemble les recherches de la vue. Mais, d'autre part, quelle droiture, quelle simplicité, quelle sécurité ! Les portes sont sans serrures, et, en vérité, il n'est pas besoin de ces précautions, car le vol est inconnu à Landan. Les animaux domestiques, tels que le buffle, les porcs, la volaille, restent au milieu de la rue ou dans les champs.

L'occupation la plus ordinaire des habitants, est la culture du riz, la pêche et la coupe du bois dans les montagnes. Quand ils sont au travail, c'est toujours par groupes séparés : les hommes s'occupent d'une besogne, les femmes d'une autre. La population de l'île est bonne et simple, elle nous a accueillis avec plaisir et témoigne bien que le bonheur de la vie est indépendant du raffinement de civilisation qu'on nous vante tant aujourd'hui !

Un jour, rencontrant un certain nombre de femmes qui revenaient du bois, chargées de leurs fardeaux, je me détournai de deux pas pour les laisser passer. Or, aucune d'elles ne leva les yeux vers moi, ce qui, pourtant eût été chose toute simple à l'égard d'un étranger qu'elles n'avaient jamais vu ; tant il y a parmi ces bonnes gens, de réserve et de modestie naturelle !

« Une autre fois, nous rencontrâmes une longue file de jeunes gens qui précédaient une litère suivie par de jeunes filles : c'était une noce. La fiancée était portée dans sa chasse hermétiquement fermée ; ses compagnes d'enfance la suivaient, chargées chacune de quelques objets à son usage, tandis que la marche était ouverte par les jeunes gens du village de son futur époux, lesquels étaient venus la chercher et l'escortaient solennellement au son de leurs bruyants instruments de musique. Les premiers de la bande vinrent poliment nous inviter à boire le vin chez eux, expression chinoise pour convier à un festin ; mais la fiancée demeura constamment renfermée et, dans toute cette marche, je ne vis rien qui put offenser la plus stricte décence.

Un des moyens d'attirer à nous ces braves gens qui composent la population de l'île, fut de leur proposer l'établissement d'une école pour l'instruction de leurs enfants. Jamais offre ne fut acceptée avec plus de plaisir, car nulle part, plus qu'en Chine, on ne tient à cette instruction primaire si utile dans le cours de la vie. Pour ne pas laisser refroidir la première ardeur, nous nous mîmes aussitôt en quête d'un terrain convenable et peu de temps après, pour la somme de 600 francs environ, nous devînmes propriétaires, dans l'île de Sanjian, d'un terrain bien situé, mesurant cent cinquante pieds de long sur cent de large, et destiné à recevoir l'habitation du missionnaire, l'école pour les enfants et à devenir le centre d'une chrétienté. »

Pour tous les articles non signés : J. REBOUX.

## ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

### PUBLICATIONS DE MARIAGES

du 19 janvier 1868.

Honoré Louis Bourgeois, négociant, et Coralie Maria Jourdeuil, mercière.  
François Mignaux, mécanicien, et Adèle Joseph Wibaux, domestique.  
Henri Stalens, ouvrier de fabrique, et Marie Thérèse Desnet, journalière.  
Donat Joseph Leclercq, tisserand, et Adeline Joseph Gobert, journalière.

Augustin Joseph Vaucamp, fleur, et Mélanie Dementheester, bobineuse.  
Théodore Joseph Machu, fleur, et Stéphanie Espérance Bateurs, journalière.  
Victor Gustave Verhaest, tisserand, et Claire Marie Vlemminckx, journalière.  
Jacques Jean Perquy, tailleur, et Florence Vercoetere, journalière.  
Desiré Baert, maçon, et Rosalie Ameeuw, ménagère.  
Pierre Batslé, tisserand, et Marie Devisscher, journalière.  
Modeste Adolphe Delhay, plafonneur, et Sophie Ledru, ménagère.

### MARIAGES.

20 janvier. — Pierre Debackere, charpentier, et Augustine Duquenooy, domestique.  
Gustave Desomere, teinturier, et Léopoldine Delaby, journalière.  
Louis Lecomte, tisserand, et Elise Duthoit, bobineuse.  
Fidèle Delannoy, tisserand, et Florine Rivière, tisserand.  
Louis Delbecque, fleur, et Julie Delplanque, journalière.  
J.-B. Vancaudenberg, tisserand, et Léonie Maertens, tisserand.  
Jean Favier, apprêteur, et Adelaïde Dumond, tisserand.

### DÉCÈS.

16 janvier. — Marie Cathérine Altruye, 5 ans, Hôpital.  
17 janvier. — Ange Louis Fischelen, 1 an, rue de la Lys.  
Alphonse Sandan, 12 ans, rue de Beau-rewaert.  
Pierre Joseph Dewitte, 3 ans, rue Neuve-Fontenoy.  
Zoé Lernou, 10 jours, rue de la Gaité.  
Céline Joséphine François, 30 ans, fille de magasin, Hôpital Napoléon.  
18 janvier. — l'Églaise Debruyne, 28 ans, déveuse, Fontenoy.  
Tiranie Denuite, 10 mois, rue du Colège.  
Marie Thérèse Delepée, 59 ans, ménagère, Fontenoy.  
Charles Albert Segard, 61 ans, rentier, rue du Chemin de fer.  
19 janvier. — Victor Joseph Turpin, 12 ans, rue du Midi.  
Charles Boite, 7 mois, rue des Etouffés.  
Maria Lesage, 2 ans, Jean-Ghislain.  
Silvie Valentine Vandecuyte, 3 mois, rue du Fort.  
Julie Silvie Desbuissons, 51 ans, rue de Mouvaux.  
Edouard Ernest Pérouze, 9 mois, rue de Blanchemaille.  
Blanche Flore Prus, 40 jours, rue de la Gaité.  
20 janvier. — Louise Adolphe Leclerc, 13 ans, Hospice.  
Camille Rosalie Desfrennes, 1 an, chemin de Ma Campagne.  
Stéphanie Decourcelle, 25 ans, tisserande, Hôpital.  
Marie Louise Schaverbeke, 35 ans, cuisinière, Hôpital.  
Louis François Hespel, 64 ans, tisserand.  
Marie Barbe Deleperte, 73 ans, journalière, Hôpital.  
Richard Louis Jacquart, 6 mois, rue de la Guinguette.  
Albertine Vaast, 79 ans, sans profession, rue du Moulin.  
21 janvier. — Xavier Joseph Plouvier, 2 mois, Triez.  
Bruno Declercq, 50 ans, journalier, Hôpital.  
Richard Maximilien Trachet, 50 ans, cabaretier, rue Notre-Dame.  
Simon Jean Reitter, 1 mois, rue du Quaix.  
22 janvier. — Marie Desies, 4 mois, rue de l'Alma.  
Jeanne Vauwilder, 1 an, Moulin-Bernard.  
Clara Victoire Bonte, 27 ans, ménagère.  
Amand Fidèle Lorthois, 88 ans, journalière, Petites-Cœurs.  
Céline Valentine Begga, 2 ans, Fontenoy.  
Henri Busschaert, 23 ans, peigneur.

### NAISSANCES.

Alfred Jules, fils légitime de Joseph Capelle et de Marie Dautrebon.  
Marie Louise, fille légitime de Louis Desauw et de Flore Baroi.  
Hortense, fille légitime de Florentin Cornil et de Hortense Bourgeois.  
Sophie, fille légitime de Florentin Cornil et d'Ortense Bourgeois.  
Irma Rosalie, fille légitime d'Aimable Lequenne et de Marie Dufour.  
18 — Georges, fils légitime d'Antoine Beraud et de Justine Devernay.  
François Henri, fils légitime de Constantin Orger et de Françoise Detroch.  
Gustave Henri, fils légitime de Gaspard Morez et de Clémence Heneut.  
19 — Elisa Louise, fille légitime de Fortuné William et d'Elisa Wacquier.  
Charles Louis, fils légitime de Frédéric Hertoge et de Christine Verguchten.  
Emile Joseph, fils légitime d'Henri Meurisse et d'Hortense Lefebvre.  
Victoire, fille légitime de Jules Dugouquier et de Catherine Marquette.  
10 — Georges Auguste Louis fils légitime d'Auguste Snaawaert et de Donatilde Gabide.  
Jean-Baptiste Joseph, fils légitime de Henri Rassin et de Céline Duquenooy.  
Desiré Arthur François, fils légitime de Jules Limbours et d'Adèle Dufeignies.  
Oscar Jules Joseph, fils légitime de Martial Dhaze et de Justine Dufremont.  
Charles, fils légitime d'Henri Elinck et de Jeanne Boel.  
Fideline, fille légitime de Theodore Decottignies et de Sophie Agache.  
Jules, fils légitime de Louis Pecqueur et d'Hortense Delos.

Rosalie, fille légitime d'Aimé Vandeleene et de Marie Zanetta.  
Marie, fille légitime d'Etienne Ghesquière et de Céline Richter.  
Sophie, fille légitime d'Henri Depraeter et de Rosalie Van Pouque.  
Juliette, fille légitime de Jean-Baptiste Gabriaux et de Virginie Mahieu.  
Louise, fille légitime de Joës Balcan et de Pauline Hanno.  
Irma Eugénie, fille légitime de Jean Poupaert et de Marie Lefebvre.  
20 janvier. — Hector Emile, fils légitime d'Hector Frémont et de Juliette Bantegnie.  
Hippolyte, fils légitime de Pierre Vanlandeghem et de Jeannette Jullens.  
Marie Désirée, fille légitime de Prosper Boucher et d'Anastasia Vogt.  
Ursmar Melchior fils légitime de Pierre Coen et de Marie Fay.  
21 — Maria fille naturel de Stéphanie Noppe.  
Maria fille légitime d'Henri Hay et de Fideline Florin.  
Desiré François, fils légitime de Charles Doise et de Philomène Rollin.  
Henri Desiré, fils naturel d'Henriette Deffe.  
Jules, fils naturel de Céline Bracaval.  
Joseph Adolphe, fils légitime d'Emmanuel Van Arselaeer et de Philippine Vergauwer.  
Georges Joseph, fils légitime de Tousseint Fauvare et de Joséphine Bame.  
Juliette, fille légitime de Joseph Riem et de Rosalie Duvosel.  
Anthime Henri, fils légitime d'Henri Beaucarne et de Marie Buisine.  
22 — Maria, fille légitime de Frédéric Veirman et de Mélanie Malfait.  
Céline Pauline, fils légitime de Jean Haesinck et de Pauline Gatieuw.  
Maria Zélia, fille naturelle de Maria Roussel.  
Paul, fils légitime de Carlos Coqu et de Juliette Grimonprez.  
Adèle Sophie, fille légitime d'Henri Wannin et de Sophie Leuridan.  
César Vincent, fils légitime de Louis Desrousseaux et de Sophie Defrenne.

## ROYAUME DE HONGRIE

### ÉMISSION

## DE 709,380 OBLIGATIONS

en vertu de la loi du 13 octobre 1867, votée par les deux chambres de la Diète nationale et sanctionnée par S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie.

Le produit de cette émission est exclusivement applicable à la construction de chemins et de canaux ; le compte de l'emploi des fonds et de l'état des travaux sera rendu, chaque année, à la Diète, par le ministre des finances.

Les obligations sont garanties par :  
1° Une première hypothèque spéciale sur tous les chemins de fer et canaux construits avec les ressources provenant de cet emprunt, laquelle hypothèque sera inscrite, sans frais, au profit collectif des porteurs d'obligations ;  
2° La totalité des revenus du royaume de Hongrie.

Ces obligations sont émises au prix de 245 francs, avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1868.

Elles produisent un intérêt annuel de 45 francs, payable par semestre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet à Paris, Londres, Francfort-sur-le-Mein, Amsterdam, Vienne et Pesth-Bude, sans charge ni retenues d'aucune espèce.

Elles sont remboursables à 800 francs en 50 années par tirages semestriels à partir du 1<sup>er</sup> juin 1868.

Les obligations souscrites en France seront délivrées munies du timbre français sans frais pour les porteurs.

Elles seront au porteur, cotées à la Bourse de Paris et sur les principales places de l'Europe.

### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les mardi 28, mercredi 29, et jeudi 30 janvier 1868, de 10 heures à 4 heures du soir,

### A PARIS

Au siège de la Société Générale, 68, rue de Provence et dans les bureaux du quartier.

### DANS LES DÉPARTEMENTS

Aux agents de la Société Générale.

La souscription sera ouverte en même temps à Pesth-Bude, Vienne, Francfort-sur-le-Mein, Amsterdam et Londres.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de 709,380 Obligations, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle, sauf celles effectuées en Hongrie qui ne pourraient, dans aucun cas, être réduites au-dessous du quart de l'emprunt.

Il sera versé :

En souscrivant	fr. 30
A la répartition	50
Du 10 au 15 mars	50
Du 10 au 15 mai	50
Du 25 juin au 1 <sup>er</sup> juillet déduction faite du coupon de 7.50	27 50

Total 207 50  
Des titres provisoires au porteur seront délivrés en échange des récépissés nominatifs lors du deuxième versement.  
Faculté d'escompter avec bonification de 5 0/0 les versements non échus.

On peut dès à présent souscrire par correspondance en envoyant 30 francs par obligation.